

Réunion de présentation du dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire, le 4 avril 2019 à Dunkerque

10/04/2019

Présent lors de la réunion de présentation du future¹ label Economie Circulaire de l'ADEME avec de nombreuses collectivités de la région Hauts-de-France : la CUD², le SYMEVAD³, la CCAC⁴, la ville de Roubaix, Valor'aisne⁵, la métropole de Valenciennes, la CCT⁶, le SMDO⁷, la CCV⁸, le SIAVED⁹, la CABBALR¹⁰, la métropole d'Amiens, la CCPC¹¹, la CCPT¹², la CALL¹³, la MEL¹⁴, le SIRTOM du Laonnois¹⁵, le CCPOH¹⁶ et le CC2V¹⁷.

Mais aussi des acteurs régionaux de l'Economie circulaire : l'ADEME régionale, le CERDD, CITEO, la région Hauts-de-France et le CD2E.



¹ Un label « en devenir » car la notation entre les 22 objectifs n'est pas encore fixée. Cette dernière va déterminer la stratégie de mise en place du label par les collectivités qui se concentreront (potentiellement) sur les actions qui rapportent le plus de points le plus rapidement possible.

² Communauté Urbaine de Dunkerque

³ Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

⁴ Communauté de Communes Aire Cantilienne

⁵ Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

⁶ Communauté de Commune Theloise

⁷ Syndicat Mixte du Département de l'Oise

⁸ Communauté de commune du Vimeu

⁹ Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

¹⁰ Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay ; Artois Lys Romane

¹¹ Communauté de commune de Pévèle Carembault

¹² Communauté de Commune des Portes de la Thiérache

¹³ Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

¹⁴ Métropole européenne de Lille

¹⁵ Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Laonnois

¹⁶ Communauté de Commune du Pays d'Oise et d'Halatte

¹⁷ Communauté de Commune des Deux Vallées.

A retenir de cette réunion

Un constat : les services de gestion et de prévention des déchets des collectivités sont en pleine métamorphose

Le label Economie Circulaire (EC) est né de la volonté de créer une démarche de reconnaissance nationale des actions d'EC mise en place par les collectivités. Il propose un ensemble d'actions permettant de développer les 7 piliers de l'économie circulaire¹⁸.

Mettre en place l'économie circulaire demande un décloisonnement des compétences et des services qui a bien été comprise par de nombreux citoyens et citoyennes ainsi que par une bonne partie du personnel des services des collectivités.

Thierry Bouche, responsable des services déchetteries/ressourceries du SYMEVAD a par exemple pu nous expliquer comment la mise en place de « repair cafe » au sein d'une déchetterie pouvait changer le rapport que les usagers peuvent avoir avec cette déchetterie devenue ressourcerie ainsi que modifier leurs habitudes de consommations. Beaucoup de travail reste à accomplir pour réorganiser les différences services techniques, mais l'exemple de la CUD, qui a totalement inversé sa façon d'aborder l'économie circulaire, d'un service dédié à la stratégie globale de la collectivité sont autant d'exemples encourageants.

Stratégie de décentralisation pour l'ADEME

Pour l'ADEME nationale, ce label EC s'inscrit dans **une stratégie ciblée sur les collectivités** qui est semblable à la stratégie d'écoconception destinée aux entreprises. Cette stratégie s'inscrit dans l'objectif de massification de la transition écologique qui s'appuie sur le constat qu'il faut maintenant appliquer les solutions éprouvées à plus grande échelle. Comme nous avons pu le voir dans un [précédent article présentant le label EC](#), les solutions existantes pour mettre en place l'EC sont souvent dépendante du contexte territoriale et dépendent d'avantage de la forme d'organisation que de solutions technologiques.

La stratégie développée par l'ADEME consiste donc à proposer un **accompagnement plus personnalisé et plus opérationnel**.

Lors de cette réunion, l'ADEME régionale a par ailleurs annoncé qu'elle allait proposer une aide financière aux collectivités qui souhaiteraient s'inscrire dans une première démarche d'autodiagnostic de l'EC sur leur territoire.

Des retours d'expériences de la CUD et du SYMEVAD, et un atelier de prise en main du label économie circulaire

Lors de la mise en place du label EC, l'un des enjeux majeurs pour les deux collectivités a été de **mobiliser** :

- En interne dans les services du SYMEVAD
- En externe pour la mobilisation citoyenne à la CUD

¹⁸ Selon la définition de l'ADEME

Pour la CUD, la bonne nouvelle fut de découvrir que de nombreuses actions étaient déjà présentes sur le territoire à travers différents projets publics et citoyens. Les associations ne demandent qu'à accéder à des moyens financiers et des ressources (locaux, prêts d'outils, etc.) qui peuvent être fournis par la CUD. **Dans ce cas, la collectivité se charge de donner un cadre au développement de l'Économie Circulaire sur son territoire et d'accompagner les différentes initiatives.**

La deuxième partie de la journée été consacrée à la prise en main de [l'outil](#) opérationnel qui rassemble les actions à réaliser pour l'obtention du label EC. **La densité du référentiel mérite quelques heures de lectures approfondies pour se l'approprier et s'accompagne d'une auto-évaluation qui fut proposée lors de cet exercice. Ce dernier a permis aux collectivités de découvrir l'ampleur du chantier à mettre en œuvre pour lancer une démarche territoriale d'EC.**

En plus d'un défi de réorganisation, le label doit s'inscrire parmi les différents plans régionaux et territoriaux. Plusieurs questions restent toutefois en suspens pour les collectivités :

- Est-ce aux services de « préventions des déchets » de coordonner l'ensemble ?
- Comment les actions territoriales en lien avec l'EC, comme les CODEC¹⁹, vont être prises en compte dans la notation du label EC ?
- Comment les différents acteurs régionaux (ADEME Région, CD2E, CCI, Club Noé, CERDD, Réseau Alliance) et nationaux se coordonnent pour aider les collectivités à mettre en place le label EC ?

La mise en place du label économie circulaire vous intéresse ? Vous souhaitez réagir à cet article ? N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations concernant les aides financières proposées par l'ADEME régionale, etc.

Aller plus loin :

- Envie de se former à l'économie circulaire ? Découvrez toutes [nos formations de l'écotransition](#).
- Envie d'être accompagné dans vos démarches d'économie circulaire ? Découvrez les multiples avantages de [l'adhésion cd2e et devenez membre](#).

Contact : avnir@cd2e.com

Article rédigé par : Alexandre Gaultier, consultant ACV, éco-conception et économie circulaire au cd2e

¹⁹ Contrats d'Objectifs Déchets Economie Circulaire